

Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 avril 2008 de MM. Simon Brandt, Jean-Charles Lathion et Pascal Rubeli, acceptée par le Conseil municipal le 26 novembre 2008, intitulée: «Désinvestissons pour réduire la dette».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la dette de la Ville atteignait 1,84 milliard de francs à la fin de 2007;
- qu'il est urgent et nécessaire de la réduire, conformément au principe du développement durable;
- que la Ville possède de nombreux actifs dont certains ne sont que peu ou pas mis en valeur;
- que certains de ces actifs n'ont pas d'utilité directe dans la délivrance des prestations de la Ville;
- que certains actifs pourraient être mis en vente rapidement, par exemple le fameux «terrain d'Arzier»;
- que le produit de cette vente devrait permettre de réduire la dette,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui fournir la liste de tous les actifs qui pourraient être mis en vente sans remettre en question la délivrance de prestations par la Ville;
- d'établir le catalogue de tous les immeubles propriété de la Ville pour lesquels il n'existe pas de projet planifié à court ou moyen terme.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif reste attentif à la gestion de la dette, sans toutefois partager l'entier de la préoccupation des motionnaires s'agissant de l'absolue nécessité de la réduire de manière par trop drastique.

Après d'excellents exercices comptables 2008 et 2009, l'année 2010 de la Ville de Genève a révélé à nouveau des chiffres bien meilleurs que les prévisions. Les derniers résultats obtenus ont montré une excellente maîtrise des charges et les

revenus dépassent largement les charges précitées. Quant aux investissements, ils ont bénéficié d'un excellent taux d'autofinancement.

En conséquence, la stratégie de gestion de la dette du Conseil administratif a pleinement joué son rôle. Au 31 décembre 2010, la dette de la Ville de Genève est redescendue à 1,41 milliard de francs, niveau historiquement bas depuis une quinzaine d'années.

La stratégie visant à vendre des actifs dans l'intention de réduire la dette n'est pas une option retenue par le Conseil administratif.

Chaque année, au moment du dépôt du projet de budget, la situation des immeubles pour lesquels il existe des projets actifs ou non encore planifiés est communiquée au Conseil municipal avec le plan financier d'investissement. Toutefois, des informations plus techniques, voire plus exhaustives, existent dans les services en charge de l'entretien et de la mise à niveau du patrimoine immobilier municipal. Si les auteurs de la motion le souhaitent, les services en question se tiennent à leur disposition pour répondre à d'éventuelles demandes de précisions complémentaires.

En conclusion, et même s'il convient de poursuivre à l'avenir une gestion attentive et rigoureuse des deniers publics, le Conseil administratif constate que l'objectif touchant la réduction de la dette est atteint.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 29 juin 2011.